

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

COMITE DE SUIVI FEDER / FSE+ Programme CCI N° 2021FR16FFPR002

PROCEDURE ECRITE
19 DECEMBRE 2025 – 15 JANVIER 2026

SOMMAIRE

1 - Avis

2 - Décisions du Comité de Suivi FEDER / FSE+

Annexe (rapport de présentation)

Conformément au règlement UE 2021/1060, les membres du Comité de Suivi étaient invités, par voie de procédure écrite, à se prononcer sur :

1. Les nouveaux critères de sélection en lien avec un nouveau type d'action « le soutien aux festivals d'envergures régionales » dans l'os 4.6 «: Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale ».
2. La modification de critères de sélection sur le dispositif 1.3.9 « subvention à l'investissement matériel : création d'hôtels de grande capacité, d'hôtels de charme et de nouveaux concepts d'hébergements ».

1 - Avis

Aucun avis n'a été reçu dans les délais impartis lors de cette consultation.

2 - Décisions du Comité de Suivi

A l'issue de la consultation écrite, le Comité de Suivi approuve :

- la création de nouveaux critères de sélection relatif au « soutien aux festivals d'envergures régionales » de l'OS 4.6 ;
- la modification de critères de sélection du dispositif existant « subvention à l'investissement matériel : création d'hôtels de grande capacité, d'hôtels de charme et de nouveaux concepts d'hébergements.

ANNEXE

COMITE DE SUIVI
PROCEDURE ECRITE
19 décembre au 15 janvier 2026

PROGRAMME REUNION FEDER-FSE+
2021-2027
CCI 2021FR16FFPR002
Ile de La Réunion

Rapport relatif aux critères de sélection

PREAMBULE

Le Comité de Suivi est sollicité par procédure écrite pour validation de nouveaux critères de sélection ainsi que pour la modification de critères de sélection relevant de dispositifs déjà existants.

En premier lieu, le programme FEDER FSE+ de La Réunion a intégré un nouveau type d'action « le soutien aux festivals d'envergures régionales » dans l'os 4.6 «: Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale ». Les critères de sélection afférents à ce nouveau dispositif sont présentés ci-après.

Les critères de sélection ont été élaborés selon la méthode déjà présentée en mars 2023, à savoir, une structuration des critères en deux phases :

- Des critères transversaux homogènes, déclinant les objectifs généraux du programme par objectifs stratégiques, par priorité au regard des règlements, ;
- Des critères de sélection spécifiques permettant une contextualisation, modulation des dispositifs afin d'atteindre les objectifs prévus au sein du programme.

En second lieu, des modifications ont été introduites au niveau des critères de sélection du dispositif 1.3.9 « subvention à l'investissement matériel : création d'hôtels de grande capacité, d'hôtels de charme et de nouveaux concepts d'hébergements ». Ces changements portent principalement sur l'introduction d'un nouveau critère de sélection en lien avec la fin de gestion des programmes ainsi que des précisions mineures.

I- Critères de sélection -Fiche 4.6.4 : Soutien aux Festivals culturels et artistiques d'envergure régionale

PRIORITÉ
5 : Adapter les infrastructures de santé et éducatives aux enjeux démographiques de l'île et soutenir les aménagements culturels et touristiques à vocation économique
OBJECTIF STRATEGIQUE (OS)
OS 4 : Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux
OBJECTIF SPECIFIQUE (Os)
4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale
RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROGRAMME
<p>La Réunion bénéficie d'atouts majeurs (activité volcanique, culture plurielle unique et patrimoine naturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, valorisation du territoire par la diaspora, ...) qui lui offrent un important potentiel en matière de développement touristique. Au titre de la dernière année avant le COVID, le territoire a accueilli plus de 600 000 visiteurs extérieurs en 2019, dont une très large majorité de touristes de loisirs (81,5%). Si près de 99% des voyageurs se disent satisfaits de leur séjour et que la durée moyenne des séjours demeure stable et longue (environ 17 jours), le territoire présente encore des marges de progression, tant sur la quantité et la qualité de l'offre d'hébergement que sur la promotion de la destination Réunion, d'autant que le ratio touriste/population est parmi les plus faibles des destinations touristiques européennes (ratio de 0,7).</p> <p>La valorisation du patrimoine culturel insulaire constitue également un défi majeur. Elle figure à cet égard parmi les objectifs identifiés par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique.</p> <p>Il s'agit en effet de promouvoir un tourisme qui permette les échanges, la valorisation du patrimoine culturel et naturel, et l'art de vivre réunionnais. Il s'agira également de repenser la place du tourisme sous l'angle de la diversification dans le cadre d'une démarche éco-responsable.</p> <p>En outre, l'écotourisme figure parmi les domaines de spécialisation au titre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) du territoire et constitue à cet égard un domaine d'action prioritaire ayant vocation à faire l'objet d'un processus de « découverte entrepreneuriale ».</p>
DOMAINE D'INTERVENTION IDENTIFIE DANS LE PROGRAMME
166 – protection, développement et promotion du patrimoine culturel et des services culturels

OBJECTIF ET CHOIX DE 4.6.4 : Soutien aux Festivals culturels et artistiques d'envergure régionale

L'appui aux festivals d'envergure régionale sur 2026-2027 vise à donner une plus grande dimension à ces derniers et poursuit donc les objectifs suivants :

- Favoriser la dynamique culturelle et artistique vecteur de liens sociaux.
- Garantir la pérennisation des festivals.
- Accompagner l'essor et l'amélioration de l'offre des festivals.
- Encourager l'émulation économique et touristique générée par les festivals régionaux d'envergure.

Promouvoir l'attractivité du territoire au travers du rayonnement croissant des festivals.

CRITERES DE SELECTION

Critères transversaux définis dans le programme et réglementairement

Les projets soutenus devront contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Union Européenne et ceux du programme FEDER FSE+ 21-27 de La Réunion.

A ce titre :

- Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.
- Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.
- Pour les infrastructures et les espaces accueillant du public, les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés.
- Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe en respectant notamment les dispositions prévues dans le programme au titre du principe DNSH (ne pas causer de préjudice important). L'analyse DNSH du programme a intégrée sur plusieurs des 6 critères les conclusions de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) et cette dernière, a retenu que les impacts négatifs potentiels de la construction des infrastructures de santé seraient limités. Par ailleurs, dans le cadre de la méthodologie nationale sur deux des 6 critères, une évaluation DNSH de fond a été réalisée dans le cadre des travaux de l'AP. Celle-ci a démontré la conformité avec les principes du DNSH de ce type d'action.
- Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.
- Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais.
- Le cas échéant, si application des aides d'état, les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.
- Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.

Critères de sélection spécifiques

Les projets soutenus devront, par ailleurs, respecter les critères suivants :

- L'expérience du porteur de projet dans le domaine sera privilégiée.
- L'adhésion du porteur de projet au CNM (Centre National de la Musique) ou structure similaire sera valorisée.
- Les projets devront présenter un modèle économique pérenne ne reposant pas sur une unique source de financement (publique ou privée, hors recettes).
- Le projet devra reposer sur un budget total minimum de 500 000 €.
- Le projet devra répondre à la définition du festival tel que précisé en annexe 2 (durée minimale de l'évènement ≥ 2 jours et < 15 jours, avec 2 éditions antérieures et proposant au minimum 5 représentations).
- Le contenu de l'offre artistique et culturelle sera évalué au travers de la qualité de l'offre festivalière, de la mise en valeur de l'identité culturelle locale et du rayonnement du projet « hors murs ».
- Les projets présentant une charte de gestion organisationnelle éco-responsable de l'évènement seront favorisés.

DESCRIPTION DES ACTIONS ÉLIGIBLES ET BENEFICIAIRES POTENTIELS

Les actions viseront notamment à :

- Assurer la valorisation, au travers de sa diffusion et de sa préservation, du patrimoine culturel et artistique de La Réunion et de la zone afro-indo-océanique.
- Promouvoir l'accès du grand public aux actions culturelles et artistiques programmées lors des festivals.
- Encourager le développement des festivals d'envergure régionale au travers notamment des programmations artistiques et culturelles par l'amélioration de l'offre et l'augmentation du nombre de festivaliers à chaque édition.
- Accompagner la pérennisation des festivals concourants à l'attrait économique et touristique de La Réunion.

Bénéficiaires potentiels : Les associations loi 1901, les entreprises privées.

MODE DE SELECTION

S'agissant d'une expérimentation, il a été retenu une sélection « au fil de l'eau ».

II- Modification des critères de sélection -Fiche 1.3.9 Subvention à l'investissement matériel : création d'hôtels de grande capacité, d'hôtels de charme et de nouveaux concepts d'hébergements

Critères de sélection

<p>Critère de sélection n°4 :</p> <p>- Les projets visant la création d'hôtels classés de tourisme de grande envergure devront être d'une capacité minimale de 30 chambres dans les hauts, 120 chambres en zone balnéaire et 50 chambres dans les autres zones et viser a minima un classement 3 étoiles.</p>	<p>Critère de sélection n°4 :</p> <p>- Les projets visant la création d'hôtels classés de tourisme de grande envergure devront être d'une capacité minimale de 30 chambres dans les hauts, 120 chambres minimum en zone balnéaire (1) et 50 chambres minimum dans les autres zones et viser a minima un classement 3 étoiles.</p> <p>(1) Zone littorale des communes de Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu, Etang-Salé, Saint-Pierre et Petite-Île, allant jusqu'à 100 mètres d'altitude</p>	<p>Nécessité d'apporter des précisions sur la notion de « balnéaire » et du nombre de chambres (minimum)</p>
<p>Critère de sélection n° 9 :</p> <p>Les projets devront présenter une démarche de labellisation en adéquation avec leur positionnement : les hôtels classés de tourisme devront adhérer au label qualité QTIR de charme pour les projets de petite hôtellerie de charme, et QTIR pour les autres projets (grande envergure, nouveaux concepts), et viser des labels, eco-labels ... en lien avec leur concept.</p>	<p>Critère de sélection n° 9 :</p> <p>- Les projets devront présenter une démarche de labellisation en adéquation avec leur positionnement : les hôtels classés de tourisme devront adhérer au label qualité QTIR de charme pour les projets de petite hôtellerie de charme, et « Destination d'Excellence » pour les autres projets (grande envergure, nouveaux concepts), et viser des labels, eco-labels ... en lien avec leur concept.</p>	<p>À partir du 1er septembre 2024, le label Destination d'Excellence vient remplacer la marque historique Qualité Tourisme en France.</p> <p>Il reprend l'essentiel du dispositif « Qualité Tourisme », en particulier la garantie du haut niveau de qualité de l'accueil, et renforce le niveau d'exigence en matière d'éco-responsabilité et d'information des publics en situation de handicap quant à l'accessibilité des prestations proposées. Il est géré par Atout France.</p>

<p>Critère de sélection n°13</p> <p>- Les projets de création d'hôtels qualifiés d'hôtellerie de charme » devront répondre au cahier des charges et à la grille d'évaluation « QTIR de charme » (seront retenus les projets justifiant a minima 85 % de la grille d'évaluation et 70 % minimum par chapitre).</p>	<p>Critère de sélection n°13</p> <p>- Les projets de création d'hôtels qualifiés d'« hôtellerie de charme » devront répondre à la grille d'évaluation « Hôtel de charme » annexée (seront retenus les projets justifiant d'une note minimale globale de 22 sur 24, avec pour l'axe 5 une note minimale de 5 sur 6 et pour l'axe 6 une note minimale de 4 sur 5).</p>	<p>Ajustement des justificatifs demandés au regard de la cible.</p> <p>Grille d'évaluation « Hôtels de charme » jointe en annexe.</p>
<p>Critère de sélection n°14 :</p> <p>Les projets offrant de nouveaux concepts d'hébergement devront se démarquer des offres d'hôtellerie classique/standardisée, en se basant sur l'innovation et la personnalisation dans les services/prestations offertes, la conception et les modalités de gestion des établissements.</p>	<p>Critère de sélection n°14 :</p> <p>Les projets offrant de nouveaux concepts d'hébergement devront se démarquer des offres d'hôtellerie classique/standardisée, en se basant sur l'innovation et la personnalisation dans les services/prestations offertes, la conception et les modalités de gestion des établissements. Seront retenus les projets atteignant la note minimale globale de 15 sur 24 à la grille d'évaluation « Hôtels de concepts nouveaux » annexée, la note 0 étant éliminatoire sur les critères 1 et 5 de la grille.</p>	<p>Ajustement des justificatifs demandés au regard de la cible.</p> <p>Grille d'évaluation « Nouveaux concepts d'hébergement » jointe en annexe.</p>
	<p>Insertion d'un critère de sélection spécifique supplémentaire :</p> <p>Une attention particulière sera portée sur le calendrier prévisionnel de réalisation des projets. Seuls les projets faisant l'objet d'un démarrage des travaux avant la fin de l'année 2026 et achevés avant la fin de l'année 2028 seront retenus.</p>	<p>Création d'un critère de sélection spécifique lié à la maturité des projets afin de considérer les délais maximums de certification des dépenses sur le programme FEDER 2021-2027.</p>

Grille d'évaluation « Hôtel de charme »

Fiche-action 1.3.9

EVALUATION PAR CRITERE HOTELLERIE DE CHARME

NOM DU PORTEUR DE PROJET :

Statut d'entreprise :

Nbre de chambres :

Classement

lieu d'implantation :

superficie du terrain :

PLU :

Démarches de Qualité : (QTIR - destination d'excellence, esprit parc, Tourisme et handicap)

Démarche Durable :(ecolabel européen, cleverte, gren globe.....)

NOM DU REPRESENTANT :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL. :

E-MAIL :

SITE :

PIECES

descriptif concept

plans

planche tendai

planche tendance paysagère

NOTICE D'UTILISATION HÔTEL DE CHARME

Introduction

La grille d'évaluation « GRILLE ÉVALUATION HÔTEL CHARME » vise à offrir un cadre structuré et objectif pour l'analyse des projets de petite hôtellerie de charme. Elle permet d'évaluer chaque projet selon 7 axes principaux, chacun composé de critères précis, afin de garantir la cohérence, la qualité et la différenciation des offres présentées dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Notice d'utilisation détaillée

La grille d'évaluation se compose de 7 axes principaux. Pour chaque axe, l'évaluateur doit attribuer une note de 0 ou 1 pour chaque critère, et justifier son choix dans la colonne « Commentaire ».

Eligibilité : 22 sur 24 minimum sur le global, pour l'axe 5 : minimum de 5 sur 6, pour l'axe 6 : minimum de 4 sur 5

1. CONCEPT ET POSITIONNEMENT

Thématique	Critère	Justification	Note (0-1)	Commentaire
Concept & Positionnement	<p>Le concept est-il clairement formulé, cohérent et différenciant ?</p> <p><i>(hôtel de charme à taille humaine, mettant en valeur l'identité, l'histoire et le patrimoine local.</i></p> <p><i>Positionnement : escapade ressourçante, petits groupes, authenticité, confort et services personnalisés....</i></p> <p><i>Différenciation : décoration soignée, expériences sur mesure (cours de cuisine, balades guidées...),</i></p> <p><i>architecture avec respect du caractère local (matériaux, volumes préservés, bioclimatique pour optimiser confort et consommation énergétique...)</i></p>	<p>Plan de masse, perspectives, plan de situation,</p> <p>Élévations/esquisses architecturales, photos du site d'implantation + Note descriptive détaillée du projet (concept, valeurs, positionnement, prestations, références historiques, patrimoniales ...)</p>	0	
Concept & Positionnement	<p>L'identité et les valeurs véhiculés par le projet sont-elles définies et en lien avec le concept ? (décoration intérieure, ambiance, style...)</p>	<p>Carnet de tendance pour la décoration/ambiance intérieure et carnet de tendance pour l'insertion paysagère</p>	0	
Concept & Positionnement	<p>Le projet répond-il à une tendance ou un besoin identifié du marché, est-il compatible avec les clientèles ciblées ?</p>	<p>Étude de marché</p>	0	
	Score total		0	

2. COHERENCE AVEC LE TERRITOIRE – ANCRAGE LOCAL

Thématique	Critère	Justification	Note (0-1)	Commentaire
Cohérence avec le Territoire	Le projet valorise-t-il le patrimoine local ?	Note descriptive détaillée du projet, carnet de tendance pour la décoration/ l'ambiance intérieure et l'insertion paysagère	0	
Cohérence avec le Territoire	Interactions entre le projet et son territoire d'implantation, environnement immédiat (Liens/partenariats avec autres activités touristiques, culturelles, sportives, de santé, guides, artisans, circuits « courts » d'approvisionnement ...) ?	Note descriptive détaillée du projet, projets de partenariat	0	
Score total			0	

3. DIFFERENCIATION

Thématique	Critère	Justification	Note (0-1)	Commentaire
Différenciation	Le projet se distingue-t-il des offres existantes dans le même segment ?	Étude de marché	0	
Différenciation	Quels sont les éléments uniques permettant cette différenciation ? (décoration, services, expériences....)	Note descriptive détaillée du projet, carnet de tendance pour la décoration/ l'ambiance intérieure et l'insertion paysagère	0	
	Score total		0	

4. EMPLACEMENT ET ACCESSIBILITÉ

Thématique	Critère	Justification	Note (0-1)	Commentaire
Emplacement & Accessibilité	L'environnement immédiat est-il calme, sécurisé, valorisant ?	Plan de situation, note argumentaire	0	
Emplacement & Accessibilité	Le site est-il facilement accessible ? (route, transports, parkings..)	Plan de situation, note argumentaire	0	
Emplacement & Accessibilité	Des nuisances potentielles sont elles identifiées ? (bruits, voisinage, contraintes réglementaires...)	Plan de situation, note argumentaire	0	
Emplacement & Accessibilité	Quelle est la proximité avec des pôles d'intérêt ? (Plage, sentiers, patrimoines, activités...)	Plan de situation, note argumentaire	0	
	Score total		0	

5. BATIMENT ET ARCHITECTURE – DURABILITE

Thématique	Critère	Justification	Note (0-1)	Commentaire
Bâtiment & Architecture	Les bâtiments sont ils bien intégrés à l'environnement et au terrain, construits en harmonie avec l'environnement ? Cachet architectural (esthétique générale) est il valorisé dans le projet (façade, jardin, éléments anciens, matériaux...) Une architecture singulière (matériaux reflétant l'identité du territoire (bois, tôle, pierre...)	Esquisses, élévations, perspectives, note descriptive détaillée du projet	0	
Bâtiment & Architecture	Respect des contraintes patrimoniales ou d'urbanisme	Certificat d'urbanisme	0	
Bâtiment & Architecture	L'organisation des espaces est elle fonctionnelle : déambulation entre l'accueil, les chambres, les différents services...	Plans de masse détaillés	0	
Bâtiment & Architecture	Démarche bioclimatique, pratiques éco-responsables	Note descriptive détaillée	0	
Bâtiment & Architecture	Décoration intérieure raffinée et la qualité des matériaux valorise t'il l'originalité et l'élégance avec un souci du détail, mêlant confort, normes et éléments traditionnels ou artisanaux ?	Carnet de tendance décoration/ambiance intérieure	0	
Bâtiment & Architecture	Qualité des espaces verts et cheminements (jardin, patio terrasse...) sont-ils pensés afin de valoriser la richesse végétale de l'île, offrant un cadre propice à la détente et à la découverte ?	Esquisse paysagère, plan d'intégration du projet sur le site d'implantation	0	
Score total			0	

6. OFFRE ET EXPÉRIENCE CLIENT

Thématique		Justification	Note (0-1)	Commentaire
Offre & Expérience Clients	Déclinaison du concept dans les chambres	carnet de tendance pour la décoration/ l'ambiance intérieure	0	
Offre & Expérience Clients	Les services proposés sont ils cohérents avec le positionnement (gamme visée)?	Note descriptive détaillée du projet	0	
Offre & Expérience Clients	L'expérience client est elle immersive, mémorable et convaincante ?	Note descriptive détaillée du projet	0	
Offre & Expérience Clients	Les prestations annexes (spa, restauration, conciergerie...) sont elles réalistes et attractives ?	Note descriptive détaillée du projet	0	
Offre & Expérience Clients	Le projet prévoit il des partenariats locaux pour enrichir L'offre (guides, artisans, agriculteurs, producteurs...)	Note descriptive détaillée du projet	0	
Score total			0	

7. LISIBILITÉ DU POSITIONNEMENT

Thématique	Critère	Justification	Note (0-1)	Commentaire
Lisibilité du Positionnement	Recours à une enseigne et à des labels reconnus au niveau national, voir international	Enseigne et label visés	0	
Lisibilité du Positionnement	Cohérence du plan de commercialisation	Plan de commercialisation	0	
	Score total		0	

Axe	Score total	Score maximum	
Axe 1 – Concept & Positionnement	0	3	Eligibilité si 22 sur 24 minimum
Axe 2 – Cohérence avec le Territoire	0	2	
Axe 3 – Différenciation	0	2	
Axe 4 – Emplacement & Accessibilité	0	4	
Axe 5 – Bâtiment & Architecture	0	6	
Axe 6 – Offre & Expérience Clients	0	5	
Axe 7 – Lisibilité du Positionnement	0	2	
Score	0	24	

Grille d'évaluation « Hôtel de concepts nouveaux »

Grille d'évaluation HEBERGEMENTS CONCEPTS NOUVEAUX

Fiche action 1.3.9

N°	Critère	Description	Justification	Note : 0 à 3	Commentaires / Justifications
CONCEPT ARCHITECTURAL					
1	Utilise une structure non traditionnelle Design innovant et esthétique non conventionnel	L'hôtel, situé en zone constructible, utilise une structure non standard, distincte des typologies de bâtiment classiques : formes organiques ou artistiques, agencement ou architecture présentant une originalité manifeste. Le projet est obligatoirement accompagné par une équipe dédiée (architecte, décorateur,...)	Plan de masse, perspectives, Elevations/esquisses architecturales, Note descriptive détaillée du projet	0 ou 1	Eliminatoire au regard du concept visé 0 : NON 1 : OUI
2	Matériaux atypiques	Usage de matériaux naturels, recyclés ou inattendus dans le secteur hôtelier.	Note descriptive détaillée du concept	0 à 2	
LIEU ET ENVIRONNEMENT					
3	Implantation dans un site naturel ou inusité. Vue, orientation ou intégration paysagère exceptionnelle	Implantation dans un environnement rare ou original, sans altérer significativement le paysage. Relation harmonieuse avec le paysage ou panorama unique.	Plan d'intégration dans le paysage/ esquisses paysagères	0 à 2	
4	Accès ou immersion particuliers	Accès non conventionnel : accès pédestre, par bateau ou autre moyen non motorisé, renforçant l'aspect aventureux (pont suspendu, barque, chemin forestier, etc.) sous réserve de possibilité d'accès pour les personnes porteuses d'un handicap.	Note descriptive détaillée du projet, plan de situation, visuels	0 à 2	
5	Promotion d'un tourisme responsable, démarche écotouristique	Engagement dans des pratiques écotouristiques/éco-responsables (zéro déchet, protection biodiversité). Gestion durable des ressources, énergie, eau et déchets. Utilisation d'innovations écologiques ou techniques (autonomie énergétique, recyclage, etc.).	Note descriptive des mesures/démarches éco-responsables/écotouristiques	0 ou 1	Eliminatoire au regard du concept visé et en cohérence avec la grille de notation de la Fiche Action 0 : NON 1 : OUI
EXPÉRIENCE ET IMAGINAIRE					
6	Expérience touristique complète Effet de surprise ou de dépaysement immédiat Stimulation de la curiosité ou de l'émerveillement Capacité à générer des récits personnels uniques	L'hébergement va au-delà du simple couchage et petit-déjeuner (accueil, activités, mise en scène), mais constitue une offre touristique complète, originale, capable de procurer au visiteur une expérience mémorable et cohérente. L'expérience suscite étonnement, curiosité ou émerveillement dès la découverte. Capacité du lieu à faire vivre une émotion ou un imaginaire unique. Conception favorisant des histoires mémorables (ex. : dormir sous les étoiles).	Note descriptive détaillée du concept	0 à 2	
7	Expérience sensorielle ou émotionnelle singulière / Intégration d'éléments sensoriels uniques	Sons, odeurs, matières, ambiances inédites/spécifiques, ou vues spécifiques contribuant à l'expérience (ex. : bruit de la rivière, vue panoramique...)	Note descriptive détaillée du concept, intégration paysagère, planches d'ambiance du projet	0 à 2	
8	Univers imaginaire, poétique ou thématique. Mise en valeur du patrimoine naturel ou de l'identité locale	Présence d'un concept narratif ou symbolique fort (pirates, légendes locales, nature sauvage...). Contribution à la mise en valeur du patrimoine naturel ou de l'identité locale.	Note descriptive détaillée du concept	0 à 2	
9	Immersion complète dans un concept ou un thème. Activités ou services cohérents avec le caractère atypique/innovant du projet Inclusion d'activités expérientielles obligatoires	Cohérence totale entre décor, ambiance et activités proposées. Le projet offre une interaction directe avec la nature ou un thème culturel (ex. : observation des étoiles, vie nomade...). Activités proposées en lien direct avec la nature/le caractère du lieu (ex. : randonnée guidée, activité expérientielle « insolite »...).	Note descriptive des activités envisagées	0 à 2	
10	Implication dans une économie locale ou circulaire Intégration d'éléments artistiques ou créatifs Création artisanale ou sur mesure, non industrielle	Implication significative d'artisans, producteurs ou partenaires locaux, « circuits courts » Collaboration avec des artistes pour la décoration ou le design.	Note descriptive des partenariats et présentation des portfolios	0 à 2	
LISIBILITE DU CONCEPT / POSITIONNEMENT					
11	Positionnement marketing clair sur le concept nouveau proposé (insolite, atypique...)	Communication explicite sur le caractère insolite, atypique ou expérientiel du projet Recours à une enseigne et à des labels reconnus au niveau national, voir international	Plan de communication et marketing envisagé (grandes lignes) Enseigne, label envisagé	0 à 2	
12	Différenciation sur le marché touristique local Présence d'une idée novatrice ou créative	Offre unique, difficilement comparable à d'autres hébergements de La Réunion : pas d'équivalent, concept nouveau sur le territoire ou dans le secteur touristique.	Étude de marché	0 à 2	
13	Mesure de l'originalité du projet par comparaison à l'échelle nationale et internationale	Similaire à des exemples de même type à l'échelle nationale et internationale, mais adapté localement.	Étude de marché	0 à 2	

NB :

Notation des critères 2,3,4,6,7,8,9,10,11,12,13 (11) :

0 : insuffisant
1: satisfaisant
2: très satisfaisant

Notation des critères 1 et 5 (2) :

0 : NON
1 : OUI

Note éliminatoire au regard du concept visé

Nbre de points minimal : 15